



QUARANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

19 Mai 2015, Accra, République du Ghana

COMMUNIQUE FINAL

1. La quarante-septième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 19 Mai 2015 à Accra, République du Ghana, sous la Présidence de **S.E.M. John Dramani Mahama**, Président de la République du Ghana, Président en Exercice de la Conférence.

2. Etaient présents à cette Session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou leurs représentants dûment mandatés:

- S. E. M. **Michel KAFANDO**, Président de la Transition du Burkina Faso
- S.E.M. **José Maria Pereira NEVES**, Premier Ministre de la République du Cabo Verde
- S. E. M. **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire
- S. E. Dr **Ajaratou Isatou NJIE-SAIDY**, Vice Présidente de la République de Gambie
- S.E.M. **John Dramani MAHAMA**, Président de la République du Ghana
- S. E. Mme **Ellen JOHNSON-SIRLEAF**, Présidente de la République du Liberia
- S.E.M. **Ibrahim Boubacar KEITA**, Président de la République du Mali
- S. E. M. **Mahamadou ISSOUFOU**, Président de la République du Niger
- S. E. M. **Goodluck Ebele JONATHAN**, Président de la République Fédérale du Nigeria
- S. E. M. **Macky SALL**, Président de la République du Sénégal
- S. E. M. **Ernest Bai KOROMA**, Président de la République de Sierra Leone
- S.E.M. **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise
- S. E. M. **Nassirou Arifari BAKO**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur de la République du Benin
- S.E.M. **Louncy FALL**, Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, de la République de Guinée
- S.E. Dr **Cadi SEIDI**, Ministre de la Défense de la République de Guinée-Bissau

3. Ont également pris part à ce Sommet en qualité d'observateurs, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et le Représentant de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine.

4. Au cours de leur Session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris acte du Rapport intérimaire 2015 du Président de la Commission ainsi que des Rapports de la 74^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres et de la 34^e Réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO présentés par la Présidente du Conseil.

5. La Conférence s'est félicitée de la qualité des rapports présentés et de la portée des recommandations qui y sont faites et qui sont de nature à consolider les acquis en matière d'intégration obtenus depuis quatre décennies.

6. Profitant de cette année 2015 marquant le 40^e anniversaire de la CEDEAO, la Conférence s'est résolue davantage à ne ménager aucun effort pour concrétiser la sage vision des pères fondateurs.

7. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement renouvellent leur adhésion inconditionnelle aux valeurs et principes fondateurs de la CEDEAO et leur engagement total pour l'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens, la réalisation du marché commun, la consolidation de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ainsi que pour une plus grande efficacité dans le fonctionnement des Institutions de la Communauté à travers des réformes adéquates.

8. A la lumière des enjeux actuels du processus d'intégration, le Sommet est parvenu aux conclusions et décisions spécifiques suivantes.

AU TITRE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES REGIONALES ET DE LA CONSOLIDATION DU MARCHE COMMUN

9. La Conférence réitère sa détermination à renforcer les bases d'une croissance résiliente en Afrique de l'Ouest. Elle se félicite notamment des efforts engagés pour amorcer et réussir la phase post-Ebola de reconstruction des économies des Etats affectés. Elle se félicite également de l'approche régionale arrêtée à cet effet.

10. Par ailleurs, la Conférence réaffirme son soutien aux différents plans de relance économique élaborés par la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone. Elle salue la pertinence de ces plans articulés, essentiellement, autour de la reprise des services de base, de la protection sociale, des infrastructures économiques, de la résilience et de la sécurité alimentaire.

11. La Conférence lance un appel à la Communauté Internationale et à l'ensemble des partenaires au développement de la CEDEAO afin qu'ils apportent massivement leur soutien aux efforts de redressement économique des pays sus visés.
12. La Conférence décide d'annuler la dette de vingt millions de dollars de la République de Guinée relative au prêt accordé à cet Etat membre pour appuyer son secteur de l'énergie.
13. Le Sommet se félicite de la déclaration de la fin de l'épidémie Ebola au Libéria et félicite **S. E. Mme Ellen Johnson-Sirleaf** pour avoir conduit de façon exemplaire son pays à travers cette épreuve. Il se félicite également des actions énergiques engagées par la Guinée et la Sierra Léone pour arrêter la propagation de l'épidémie et exprime le vœu de les voir aboutir à l'élimination de celle-ci.
14. En dépit de cette tendance positive, la Conférence souligne la nécessité du maintien d'une vigilance toujours plus élevée. Elle encourage donc les Etats concernés à poursuivre leurs efforts de lutte et demande à la Commission de continuer son action de coordination de la mobilisation régionale dans ce sens.
15. La Conférence entérine la création du Centre Régional de Contrôle et de Surveillance des maladies avec siège au Nigeria. Elle demande au Président de la Commission, en collaboration avec l'OOAS, de prendre les dispositions nécessaires pour diligenter sa mise en en place et son opérationnalisation. La Conférence en appelle à tous les partenaires pour qu'ils apportent leur appui à ce processus.
16. Par ailleurs la Conférence réitère son appel antérieur sur la nécessité de la levée des interdictions de dessertes aériennes des pays affectés.
17. Le Sommet renouvelle sa reconnaissance à **S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé**, Président de la République Togolaise et l'encourage à poursuivre son rôle de supervision et de coordination au cours de cette phase de reconstruction post-Ebola.
18. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement réitèrent l'importance de la libre circulation des personnes et des biens et du Tarif Extérieur Commun (TEC-CEDEAO) dans le processus de consolidation du marché commun. Ils exhortent tous les Etats membres à veiller constamment à la levée de toutes les entraves à la libre circulation.
19. Le Sommet exhorte en particulier les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les mesures idoines pour mettre en œuvre le TEC avant la fin de cette année 2015. La Conférence demande au Président de la Commission de diligenter les actions pour l'entrée en vigueur de la carte nationale d'identité biométrique de la CEDEAO.

20. Afin de promouvoir le commerce régional et garantir un environnement concurrentiel pour la compétitivité et le développement des investissements, la Conférence instruit la Commission de diligenter les actions pour la finalisation et l'adoption du code commun des investissements et de la politique des investissements. Elle lui demande en outre d'accélérer le processus de finalisation du document de politique commerciale. La Conférence l'encourage aussi dans ses efforts pour établir des cadres de partenariat public-privé pour le financement du développement en Afrique de l'ouest.

21. La Conférence exhorte les Etats membres qui n'ont pas encore signé l'Accord de Partenariat Economique (APE), à le faire dans les meilleurs délais afin d'ouvrir la voie à sa mise en œuvre.

22. Le Sommet approuve la nouvelle feuille de route proposée par la Task Force présidentielle sur le programme de coopération monétaire ainsi que les nouveaux critères de convergence. Il félicite et encourage leurs Excellences **Mahamadou Issoufou**, Président de la République du Niger et **John Dramani Mahama** Président de la République du Ghana à poursuivre leur rôle de supervision. Le Sommet décide d'élargir la Task Force présidentielle aux Chefs d'Etat de Côte d'Ivoire et du Nigeria.

AU TITRE DES POLITIQUES SECTORIELLES

23. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement réitèrent l'importance de la mise en œuvre effective des différentes stratégies et politiques sectorielles adoptées au niveau national et régional pour l'approfondissement du processus d'intégration.

24. Pour marquer l'année 2015 consacrée à l'autonomisation des femmes, la Conférence convient de la nécessité de renforcer la législation sur les droits de femmes et la participation de celles-ci à ce processus.

25. A cet égard, la Conférence entérine, l'Acte Additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Elle entérine également le plan d'action de la CEDEAO sur les migrations et le genre ainsi que le plan d'action sur le commerce et le genre.

26. Par ailleurs, le Sommet marque son soutien à la campagne mondiale d'éradication de l'apatridie. Il entérine la déclaration d'Abidjan adopté à cet effet le 25 février 2015 et exhorte les Etats membres à s'inscrire résolument dans cette campagne, à travers notamment la révision des cadres normatifs pertinents, l'adhésion et le respect des conventions internationales prises pour prévenir et réduire l'apatridie.

27. En prélude au Sommet entre l'Europe et l'Afrique prévu à Malte sur les questions migratoires, la Conférence charge le Président de la Commission de prendre les dispositions

nécessaires en vue de préparer cette importante rencontre et d'y aller avec des propositions concrètes.

AU TITRE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

28. La Conférence salue la bonne tenue des élections présidentielles pacifiques au Nigeria et au Togo, jugées par la CEDEAO ainsi que par les observateurs locaux et internationaux comme étant libres, crédibles et transparentes.

29. La Conférence félicite chaleureusement le **Général Muhammadu Buhari**, pour sa brillante élection à la magistrature suprême de son pays et **S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé**, Président de la République Togolaise pour sa réélection.

30. Le Sommet félicite également **S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan**, Président de la République Fédérale du Nigeria, pour l'élégance de son comportement démocratique digne d'un homme d'Etat et ayant contribué, de façon déterminante à la paix qui a suivi la proclamation des résultats.

31. Par ailleurs, le Sommet rend un vibrant hommage au **Président Goodluck Ebele Jonathan** pour l'engagement dont il a fait montre tout au long de son mandat pour mener les réformes et assurer le développement de son pays. Il salue également sa contribution significative au processus de l'intégration en Afrique de l'Ouest et dans la gestion des crises au Mali et en Guinée Bissau entre autres.

32. La Conférence félicite **S.E.M. John Dramani Mahama**, Président de la République du Ghana, Président en Exercice de la Conférence pour le rôle capital qu'il a joué et pour la diplomatie agissante qu'il a menée au Nigeria et au Togo permettant ainsi de créer les conditions propices à la tenue d'élections paisibles dans ces deux pays. Elle salue également la contribution de **S.E.M. Alassane Ouattara** Président de la République de Côte d'Ivoire qui a visité ces deux pays avec le Président en Exercice.

33. La Conférence forme le vœu que les élections prévues au cours de l'année au Burkina Faso, en Guinée et en Côte-d'Ivoire seront aussi pacifiques, consensuelles, inclusives et crédibles.

34. Le Sommet demande à la Commission de poursuivre son assistance électorale à ces trois Etats membres. Le Sommet en appelle aux Etats membres et à la Communauté Internationale afin qu'ils apportent leur soutien financier à l'organisation de ces différents scrutins.

35. La Conférence réaffirme son attachement à l'enracinement de la culture démocratique et à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest. En particulier, la Conférence encourage le renforcement des principes de convergence constitutionnelle.

36. Après avoir examiné les projet d'actes additionnels modifiant le Protocole de 1999 relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits, de la Paix et de la Sécurité ainsi que le Protocole additionnel de 2001 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, la Conférence instruit le Conseil de Ministres de procéder aux amendements décidés et de les lui soumettre pour signature à sa prochaine Session.

AU TITRE DE LA SITUATION POLITIQUE ET SECURITAIRE

Sur le Mali

37. La Conférence salue les efforts de la Médiation internationale élargie, dirigée par l'Algérie et dont les efforts ont abouti à la signature, le 15 mai à Bamako, de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

38. La Conférence exprime son soutien total à l'Accord ainsi conclu et qui augure de bonnes perspectives pour la paix, la réconciliation et le développement du pays. la Conférence félicite **S.E.M. Ibrahim Boubacar Keïta**, Président de la République du Mali et son Gouvernement, ainsi que les Mouvements de la Plateforme d'Alger et les composantes de la Coordination de l'Azawad (CMA) ayant signé l'Accord, pour leur attachement à ces valeurs et au bien-être des populations maliennes.

39. Le Sommet exhorte les autres composantes de la CMA, à la suite du paraphe de intervenu à Alger le 14 mai 2015, à faire résolument le choix de la paix et de la réconciliation, en procédant, sans délais, à la signature de l'Accord.

40. La Conférence en appelle à la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord. Elle envisage de recourir, par des canaux appropriés, à l'application de sanctions ciblées contre tous ceux qui entraveraient cette mise en œuvre ou qui tenteraient de bloquer le processus de paix.

41. La Conférence déclare que seules les Forces de Défense et de Sécurité du Mali disposent du droit et de la légitimité d'occuper toute localité du territoire national dans le cadre de leur mission régalienne de protection des frontières, des personnes et de leurs biens et que toute occupation par les forces irrégulières non étatique est illégale et exige qu'elle prenne fin.

42. La Conférence lance un appel à la Communauté Internationale afin qu'elle renforce son appui au Gouvernement et au peuple maliens dans ce processus de mise en œuvre. Elle

l'invite également à continuer à soutenir les efforts de prise en charge des réfugiés, des personnes déplacées et à accompagner la réinsertion des populations dans leurs localités d'origine.

43. Afin d'honorer toutes les obligations financières à l'endroit de la MISMA, la Conférence invite les Etats membres à verser les contributions financières promises à la Mission. Par ailleurs, la Conférence charge le Président du Conseil des Ministres, en relations avec le Président de la Commission, d'entreprendre une démarche auprès des Nations-Unies et de l'Union Africaine afin qu'elles mettent à la disposition de la CEDEAO, les ressources financières du Fonds d'affectation spéciale de la MISMA pour régler les paiements en suspens en faveur des Etats membres contributeurs de troupes.

Sur le Burkina Faso

44. La Conférence réaffirme l'importance du principe d'inclusivité qui doit guider le processus de transition et les préparatifs des élections. Elle réitère, à cet égard, ses différents appels lancés antérieurement à l'attention de toutes les parties prenantes burkinabè.

45. La Conférence exhorte lesdites parties prenantes à respecter scrupuleusement le calendrier électoral arrêté pour la tenue de l'élection présidentielle du 11 octobre 2015.

46. La Conférence lance un appel aux Etats membres et à la Communauté Internationale afin qu'ils apportent un soutien financier au Burkina Faso pour lui permettre d'organiser des élections crédibles, justes, transparentes et inclusives.

47. Le Sommet salue le rôle de **S.E.M. le Président Macky Sall** du Sénégal dans l'accompagnement de la transition au Burkina Faso et l'encourage à persévérer dans ses efforts jusqu'au terme du processus. Le Sommet renouvelle son appréciation pour la coordination exercée par CEDEAO, l'Union Africaine et les Nations-Unies en vue de s'assurer du succès de la transition. Il encourage les trois organisations à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Sur la Guinée

48. La Conférence souligne la nécessité du dialogue entre toutes les parties prenantes de la vie politique de la Guinée pour créer les conditions d'un bon déroulement du processus électoral en cours.

49. La Conférence salue l'initiative prise dans cette perspective par **S.E.M. Alpha Condé**, Président de la République de Guinée. Elle exhorte les différents acteurs politiques à recourir

systématiquement au dialogue afin de dégager les consensus nécessaires pour le processus électoral.

50. Le Sommet charge la Commission de faciliter ce dialogue entre le gouvernement et l'opposition. Il se félicite des dispositions prises par le Président de la Commission pour l'envoi d'une mission de haut niveau en Guinée afin d'aider les acteurs à parvenir, de manière constructive, à un consensus sur l'organisation des élections et à la préservation de la paix dans le pays.

Sur la Guinée Bissau

51. La Conférence salue les efforts engagés par **S.E.M. José Maria Vaz** Président de la République de Guinée Bissau et son Gouvernement pour initier une dynamique nouvelle articulée autour des réformes structurelles de fond destinées à consolider la paix, la stabilité et à assurer le développement durable du pays.

52. La Conférence encourage fortement les autorités bissau-guinéennes dans cette dynamique. Elle se félicite du succès de la Conférence Internationale des Donateurs sur la Guinée Bissau et invite la Communauté Internationale et tous les partenaires de cet Etat membre à concrétiser leurs promesses afin de lui permettre de conduire les réformes envisagées.

53. A ce propos, la Conférence demande à la Commission de poursuivre son accompagnement pour la mise en œuvre du Programme de Réforme du Secteur de Défense et de Sécurité (PRSDS).

54. Le Sommet décide de proroger, du 1^{er} Juillet au 31 décembre 2015, le mandat de l'ECOMIB assorti d'un processus de retrait graduel. Il charge le Président de la Commission de poursuivre sa politique active de recherche de financement auprès des partenaires au développement en appui à la mission de l'ECOMIB.

Sur les Menaces Sécuritaires

55. La Conférence réaffirme sa détermination à enrayer, par tous les moyens, toutes les menaces qui portent atteinte à la sécurité régionale. Elle salue à cet égard les efforts concertés, en cours, entre le Nigeria, le Niger, le Cameroun et le Tchad, dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram.

56. La Conférence souligne la nécessité d'une Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour accompagner ces efforts et permettre aux pays concernés de faire face, de façon décisive, aux actions récurrentes du groupe terroriste Boko Haram. La Conférence souligne le rôle central que devra jouer l'Union Africaine dans ce sens.

57. La Conférence instruit le Président de la Commission de reprendre les consultations pour la tenue du Sommet conjoint CEDEAO/CEEAC sur la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram.

58. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement réitèrent leur appel à la Communauté Internationale afin qu'elle soutienne le Nigeria, le Niger et les autres pays voisins à faire face aux conséquences de l'afflux massif de réfugiés et de déplacés internes.

59. En ce qui concerne la Sécurité Maritime, la Conférence se félicite de l'opérationnalisation de la Zone maritime pilote E et décide que le Centre Régional de Sécurité Maritime en Afrique de l'Ouest (CRESMAO) sera basé en Républiques Côte d'Ivoire.

AU TITRE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

60. La Conférence réitère ses décisions antérieures sur l'application rigoureuse des dispositions du Protocole sur le Prélèvement Communautaire (PC) par tous les Etats Membres.

61. La Conférence demande à la Commission d'envisager la mise en place de mécanismes contraignants et innovants pour améliorer la mise en œuvre dudit Protocole et assurer un meilleur recouvrement et le reversement effectif des produits du PC. Elle charge également la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour rendre opérationnel le fonds régional de solidarité en vue d'assurer le développement équilibré de la région.

62. Afin de finaliser le processus des réformes institutionnelles et d'anticiper sur la fin des mandats des fonctionnaires statutaires venant à expiration, la Conférence approuve la mise en place d'un Comité ad-hoc ministériel composé du Cabo Verde, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et du Sénégal à l'effet d'examiner attentivement ces différentes questions et de lui faire des propositions au cours d'une de ses prochaines sessions extraordinaires.

63. La Conférence invite les Institutions de la Communauté à poursuivre la réflexion sur le renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO et à lui rendre compte.

64. La Conférence se félicite du lancement des activités de commémoration du 40^e anniversaire de la CEDEAO par les Etats Membres. Afin de couronner cet événement au niveau régional, la Conférence décide de célébrer cet anniversaire à travers des festivités spécialement dédiées pour l'occasion et qui se dérouleront à Abuja, République Fédérale du Nigeria à une date qui sera communiquée ultérieurement.

65. La Conférence exprime son immense gratitude à **S.E.M. John Dramani Mahama**, Président de la République du Ghana, Président en exercice de la Conférence pour ses

efforts inlassables à la promotion et à l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. La Conférence lui exprime sa reconnaissance pour sa disponibilité et surtout pour le leadership avec lequel, il conduit de façon remarquable, les destinées de la région.

66. Le Sommet décide d'élire **S.E.M. Macky Sall**, Président de la République du Sénégal, à la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pour un mandat d'un an.

67. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de tenir leur prochaine Session Ordinaire à une date et lieu qui seront convenus après consultation.

Fait à Accra, le 19 Mai 2015

LA CONFERENCE



QUARANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

Accra, République du Ghana, 19 Mai 2015

MOTION DE REMERCIEMENT

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest réunis le 19 Mai 2015 en notre 47^e Session Ordinaire à Accra, exprimons notre profonde appréciation à **S. E. M. John Dramani Mahama**, Président de la République du Ghana, au Gouvernement et au peuple Ghanéen, pour l'hospitalité authentiquement africaine qui nous a été réservée ainsi que pour les excellentes facilités mises à notre disposition pour garantir le succès de notre Sommet.

Nous tenons également à lui exprimer notre reconnaissance pour son attachement à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance ainsi que pour le leadership avec lequel, il conduit de façon remarquable, les destinées de notre Communauté. Nous lui rendons également un hommage mérité pour sa contribution, en tant que Président en Exercice de notre Conférence, à l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

A cet égard, Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement, exprimons notre admiration au Président **John Dramani Mahama** pour la maîtrise et l'efficacité avec lesquelles il a conduit nos délibérations et qui ont contribué, de manière significative, à la prise de décisions pertinentes pour l'approfondissement du processus d'intégration.

Nous lui sommes également très reconnaissants pour l'atmosphère détendue qui a prévalu au cours de nos débats.

FAIT A ACCRA LE 19 MAI 2015

LA CONFERENCE